

Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche

DÉLIBÉRATION N°2023-005

EN DATE DU 16 MARS 2023

PORTANT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 «IMMOBILIER D'ENTREPRISES »

Le Conseil Communautaire s'est réuni le seize mars deux mille vingt trois à dix-neuf heures, à la Salle des Fêtes de Mortroux, selon convocation le 08/03/2023, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. GENEVOIS Jean-François a été désigné **secrétaire de séance**.

Présents :

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOULIN Éveline, POIRIER Michel, POLLI Martine, THEVENET Didier.

Absents ayant donné pouvoir :

-BOURSAUD Armelle *donne pouvoir* à AUROUSSEAU Jean-Claude.
-CARCAT Camille *donne pouvoir* à GUYOT Pierre.
-CHAVANT Philippe *donne pouvoir* à GENEVOIS Jean-François.
-ROUSSILAT Florence *donne pouvoir* à GUETAT Philippe.

Excusés :

-MOREAU Adrien.
-PILAT Hélène

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	21	24	24	24	0

Le Conseil Communautaire sous la présidence de M.GENEVOIS Jean-François, 1^{er} Vice-Président délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Guy MARSALEIX, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF IMMOBILIERS ENTREPRISES-CCPCM

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		36 075,63	66 852,09		66 852,09	36 075,63
Opérations de l'exercice	76 561,56	69 490,06	146 567,70	117 665,09	223 129,26	187 155,15
TOTAUX	76 561,56	105 565,69	213 419,79	117 665,09	289 981,35	223 230,78
Résultats de clôture		29 004,13	95 754,70		66 750,57	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	76 561,56	105 565,69	213 419,79	117 665,09	289 981,35	223 230,78
Résultats définitifs		29 004,13	95 754,70		66 750,57	

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Genouillac, le 16 mars 2023,
Jean-François GÉNEVOIS, 1er Vice-Président,

